

ANPE : les chômeurs au rouleau compresseur

Article de <http://rebellyon.info> : Pour éprouver ce que "la baisse du nombre de demandeurs d'emploi" affiché dans les médias dominants implique pour le demandeur d'emploi dans les agences ANPE, je vous livre un entretien vécu avec un conseiller ANPE, à l'occasion de mon passage au Contrôle Mensuel

Conseillère ANPE - Vous ne bénéficiez plus de l'Aide au Retour à l' Emploi depuis le 1er septembre, dorénavant vous avez tout intérêt à ne plus être inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi.

Demandeur d'Emploi - Euh non...j'aimerais rester inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi, c'est important pour moi.

C.A. - Pour l'ANPE, il est parfois problématique de conserver des demandeurs d'emploi qui bien souvent se contentent de répondre par courrier à une annonce et ne se présentent finalement pas aux entretiens ; les employeurs sont mécontents de ces rendez vous manqués et l'ANPE n'est pas conçue pour fonctionner comme ça.

D.E. - Ca n'est pas mon cas et la situation ne s'est jamais présentée. Si je trouve une annonce proposant une activité correctement rémunérée, correspondant à mes aspirations et mes compétences, j'irai au rendez-vous.

C.A. - Vous avez raison, il n'y a pas d'offre d'emploi dans votre domaine d'activité et l'ANPE ne s'occupe pas vraiment du secteur média ; vous savez et nous le savons aussi que ce sont essentiellement les réseaux de connaissance qui permettent l'embauche dans ce secteur. Ca ne vous sert donc à rien de rester demandeur d'emploi ; d'autant plus que vous exercez déjà des activités. Comprenez bien comment fonctionne l'ANPE : il y' a des personnes qui exercent une activité ou un emploi la journée et qui viennent consulter les offres d'emploi le soir à la sortie de leur travail : ils ne sont pas pour autant inscrits comme demandeur d'emploi.

D.E. - Oui oui, mais mes activités à moi sont bénévoles et je suis à la recherche d'un travail rémunéré, je suis demandeur d'emploi, je propose régulièrement mes écrits à plusieurs médias.

...

C.A. - Il y'a beaucoup de demandeurs d'emploi qui veulent conserver ce statut pour profiter des aides qui l'accompagne ; profiter des tarifs réduits pour la carte de transport, par exemple.

D.E. -... Etre demandeur d'emploi ne me permet pas de bénéficier d'un tarif aidé : pour la carte de transport, il faut aussi justifier d'un revenu mensuel inférieur à 600€, ce qui n'est pas mon cas.

C.A. - Vous savez que ne plus être inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi vous permettrait quand même de profiter des avantages de l'ANPE : l'accès au service de téléphone gratuit, de photocopies gratuites, l'accès aux offres d'emploi, aux conseillers, sans subir les inconvénients de l'inscription c'est à dire les contrôles mensuels. Vous seriez un « demandeur d'emploi autonome ».

D.E. - Je crois que si je n'étais plus inscrit comme demandeur d'emploi j'aurais le sentiment d'être exclu...je ne le souhaite pas.

C.A. - Vous ne comprenez pas monsieur, l'ANPE c'est un service public : comme à la poste vous pouvez venir chercher ce dont vous avez besoin, les offres d'emploi, les services fournis par l'agence et ce en toute autonomie ; vous seriez un demandeur d'emploi AUTONOME.

...

D.E. - je ne trouve pas ça cohérent : si je suis demandeur d'emploi c'est que je suis à la recherche d'un emploi, alors pourquoi me supprimer de la liste des demandeurs d'emploi ?

Suite de l'article : <http://rebellyon.info>

Par

Publié sur Cafeduwweb - Archives le mercredi 8 novembre 2006

Consultable en ligne : <http://archives.cafeduwweb.com/lire/6854-anpe-les-chomeurs-au-rouleau-compresseur.html>